

Réf: AT / DO24/SDT/ DRA / CRU / 138 / 2022

Mise En Demeure N° 02

1-Parties Contractantes :

Le Contractant : la direction opérationnelle d'Algérie Télécom de la Wilaya de Guelma représentée par son directeur

Le Partenaire Cocontractant : Entreprise **ZEDDOURI AMMAR**

2- Définition de l'opération :

Contrat N° : 24/2021

Relatif par : **ODN et UPLINK Cité Boujahem 130 Logts - Nouvelle Ville CMP 1 Guelma**

Bon de commande N° : 210527 En date : 14/11/2021

Durée de Réalisation : dix neuf (19) jours

ODS N° : 03/2022 En date : 18/01/2022

PV Ouverture de chantier du : 18/01/2022

3- Annonce de la mise en demeure :

- Objet de la mise en demeure :

Suite au retard considérable dans la réception des travaux concernant le chantier **ODN et UPLINK Cité Boujahem 130 Logts - Nouvelle Ville CMP 1 Guelma**

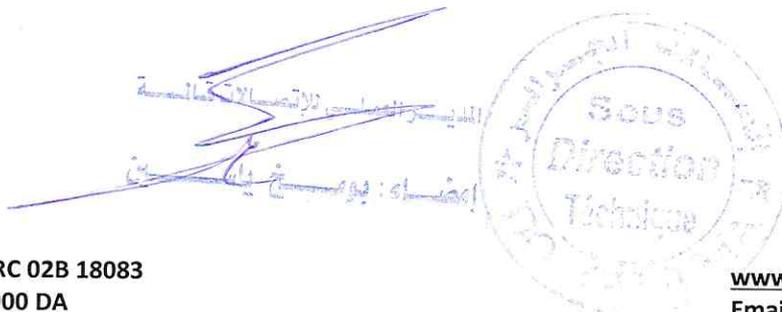
Vous êtes invité à lever les réserves et ce relativement au contrat et de respecter vos engagements en vers Algeriatelecom.

Délais d'exécution de la mise en demeure : huit « 08 » jours à compter de son apparition sur site WEB

Pénalités qui seront prises en cas de refus de mise en œuvre :

Dans le cas de non-exécution du contenu de la mise en demeure nous serons dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur selon le contenu de l'article 34 du contrat en cours

Le Directeur



Signature: *[Handwritten Signature]*
Sous Direction Technique